

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

---

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4105)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL131

présenté par  
M. Pont, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« le délai fixé »,

les mots :

« la période prévue ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.